

Note d'orientation à l'usage des instances de coordination nationale : Suivi stratégique

Annexe 4 – Le comité de suivi stratégique : rôle, composition et portée des travaux

Mise à jour : Octobre 2020

Contexte Selon la [politique relative aux instances de coordination nationale](#), toutes les instances de coordination nationale doivent être dotées d'un comité de suivi stratégique permanent possédant les compétences et le savoir-faire nécessaires pour assurer un suivi stratégique périodique. Le comité est élu par les membres de l'instance de coordination nationale et, dans certains contextes, peut être appelé « groupe de travail assurant le suivi stratégique ». Le présent document décrit la portée des travaux, des tâches et des responsabilités de ce comité. Les orientations qu'il contient sont fournies à titre de référence et doivent être adaptées au contexte du pays.

Rôle du comité Le comité de suivi stratégique fournit aux membres de l'instance de coordination nationale un aperçu stratégique des principaux aspects macrofinanciers, programmatiques et de gestion des subventions, assorti de recommandations concrètes. Ces membres utilisent ensuite ces informations lors des discussions et de la prise de décision fondée sur des données probantes. Ce rôle est essentiel pour garantir que les investissements du Fonds mondial sont gérés efficacement afin de produire les résultats attendus de la riposte aux trois maladies.

Le suivi stratégique comprend l'analyse des aspects suivants des investissements du Fonds mondial :

- **aspects financiers** : utilisation appropriée, opportune et efficace des financements ;
- **aspects programmatiques** : réalisation des cibles programmatiques essentielles ;
- **aspects relatifs aux achats** : gestion transparente et efficace des achats et des stocks avec une assurance qualité pertinente et conformément à la législation nationale et aux directives du Fonds mondial ;
- **aspects de gestion** : mise en œuvre des mesures de gestion essentielles requise par le Fonds mondial.

L'identification des problèmes majeurs et l'élaboration de recommandations techniques par le comité de suivi stratégique s'appuient sur des informations stratégiques issues de différentes sources. Par conséquent, la nécessité d'instaurer une culture du suivi stratégique fondée sur les données au sein de l'instance de coordination nationale est un rôle essentiel du comité.

Les travaux propres au comité sont alignés sur les composantes du processus de suivi stratégique de l'instance de coordination nationale, à savoir la collecte d'informations, l'analyse des informations, la formulation de recommandations, le suivi et la communication des résultats, et sont mis en œuvre conformément aux dispositions du plan de suivi stratégique (par exemple, liste des activités de suivi stratégique annuelles, thèmes ou indicateurs par ordre de priorité, budget disponible – alimenté par les crédits de l'instance de coordination nationale – pour le suivi stratégique, outils de suivi stratégique disponibles, etc.).

Le comité de suivi stratégique doit connaître les informations essentielles relatives aux subventions et au contexte national, analyser les causes premières de l'insuffisance des résultats et, avec les maîtres d'œuvre, trouver des solutions possibles.

Compétences requises

Les compétences attendues des membres du comité de suivi stratégique sont avant tout la gestion financière, la gestion des achats et des stocks, la gestion de programmes, les compétences techniques spécifiques aux maladies, la gestion des risques, le financement de la santé et l'expertise en matière de droits humains. Par exemple, dans les pays se préparant à s'affranchir des financements du Fonds mondial, il sera important d'attirer des membres connaissant de manière approfondie ou capables de gérer les problèmes spécifiques liés à la transition, notamment des représentants familiarisés avec le financement de la santé, la mobilisation de ressources nationales, la pérennité, etc.

Composition

Le comité de suivi stratégique est composé de membres de l'instance de coordination nationale et, dans la mesure du possible, d'experts techniques externes qui fournissent un appui sur des aspects comme l'analyse financière et programmatique. Il doit également comporter des représentants des populations clés et des personnes vivant avec les maladies. Lorsqu'elle réfléchit à la composition du comité, l'instance de coordination nationale doit appliquer sa politique actuelle de gestion des conflits d'intérêts et respecter les dispositions du [Code d'éthique des instances de coordination nationale](#). Le comité de suivi stratégique comptera cinq à huit membres, mais chaque pays peut adapter ce nombre à ses besoins propres.

La composition du comité doit être alignée sur le type des subventions faisant l'objet d'un suivi stratégique. Par exemple, pour les subventions largement consacrées à l'achat de biens, le comité de suivi stratégique devra envisager d'intégrer des membres ayant une expérience de la gestion des achats et des stocks. Pour les subventions fortement axées sur la fourniture de services au niveau communautaire, il devra se doter de représentants de la société civile qui connaissent les maladies concernées et s'impliqueront activement.

Il est important de souligner que chacun des membres de l'instance de coordination nationale contribuera avec ses atouts spécifiques à la fonction de suivi stratégique de l'instance. Par exemple, des représentants de la société civile pourront apporter aux données sur les résultats leur connaissance approfondie du contexte tandis que des représentants gouvernementaux aideront à gérer la complexité des réglementations douanières afin d'éviter de longs retards d'approvisionnement. Le comité de suivi stratégique comptera parmi ses membres

les personnes les plus à même de faciliter l'analyse et l'élaboration des recommandations techniques.

Le secrétariat de l'instance de coordination nationale fournit un appui administratif et technique au comité de suivi stratégique.

Sélection/ élection des membres

Les membres du comité de suivi stratégique doivent être désignés et élus par les autres membres de l'instance de coordination nationale lors d'un vote organisé à l'occasion d'une réunion de cette instance, conformément aux statuts de celle-ci. La procédure, les documents et les résultats de l'élection doivent être clairement décrits dans le procès-verbal de la réunion. La durée du mandat des membres du comité de suivi stratégique est précisée dans le mandat de ce dernier ou dans des sections spécifiques des statuts ou des manuels de gouvernance de l'instance de coordination nationale ; en général, elle ne doit pas excéder trois ans.

Un président et un vice-président doivent être élus ou désignés par les membres du comité. Ces dirigeants seront en contact avec le secrétariat de l'instance de coordination nationale pour programmer et fixer l'ordre du jour des réunions, mener les discussions avec les récipiendaires principaux et présenter les conclusions et les recommandations à l'instance de coordination nationale. Avec le soutien du responsable du suivi stratégique (lorsqu'il existe) du secrétariat de l'instance de coordination nationale, il leur incombe également de coordonner et de mettre en œuvre les activités du plan de suivi stratégique.

Réunions

Le comité de suivi stratégique se réunira au moins une fois par trimestre. La situation pourra imposer la tenue de réunions extraordinaires. Les réunions seront programmées de manière à se tenir avant les assemblées générales de l'instance de coordination nationale. Ces activités offrent aux membres du comité des occasions majeures d'analyser des questions prioritaires, d'interagir et d'échanger avec les récipiendaires principaux sur des obstacles à la mise en œuvre spécifiques identifiés à partir des informations disponibles, et de se mettre d'accord sur les prochaines étapes et sur des recommandations concrètes précises. Les réunions du comité de suivi stratégique doivent s'appuyer sur des informations stratégiques synthétisées sous forme de notes d'information techniques, des outils de suivi stratégique (p. ex. tableaux de bord, lorsqu'ils sont utilisés) ou de courtes présentations.

Pendant les réunions, les décisions du comité de suivi stratégique seront votées à la majorité simple. Pour les réunions du comité, le quorum est égal à la moitié des membres plus un ou défini par les statuts de l'instance de coordination nationale. Les recommandations du comité doivent être présentées et ratifiées à la réunion suivante de l'instance de coordination nationale. Il incombe au secrétariat de cette instance de diffuser les procès-verbaux détaillés de toutes les réunions du comité de suivi stratégique.